

0470001W
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY
164 BOULEVARD DE LA LIBERTE
47007 AGEN CEDEX
Tel : 0553774650

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2022-2023

Par délibération du conseil d'administration

du 28/06/2022

acte n° 63

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

SORTIE GEOLOGIE EN VALLEE D'OSSAU : le chef d'établissement est autorisé à signer la convention avec MONSIEUR LAPORTE qui interviendra les 19/20/21 octobre 2022

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Joyet

Prénom : Francois

Signé le: 29/09/2022 07:55:33

CONVENTION

Entre

Monsieur François- Olivier JOYET, Proviseur
Représentant le Lycée Bernard Palissy à AGEN

Et

Monsieur LAPORTE *Patrick*
m 1 chemin des Serres
64870 Escoubert

N° siret *43866211500044*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'organisation de l'intervention de Monsieur LAPORTE.

ARTICLE 2 :

Monsieur LAPORTE interviendra dans le cadre de *sortie Géologique*

ARTICLE 3 :

Monsieur LAPORTE interviendra les *19-20-21/10/22*

ARTICLE 4 :

Monsieur LAPORTE à échéance de sa prestation adressera une facture et un RIB correspondant à son intervention pour un montant total de *250 € / j soit 750 € les 3 jours*

La totalité de la dépense sera prise en compte sur le budget de la sortie.

Agén, le *27.9.2022*



l'intervenant

